

DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2026

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026**

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 39
Procuration : 8

L'an deux mille vingt six, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE, M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :

M. Yannick FIEVEZ

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Sandra ROUSSELET a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Delphine JEANNIN a donné pouvoir à Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER
M. Jean-Pierre LE METAYER a donné pouvoir à Mme Albane DIEU
Mme Marie HAMEL-FAURE a donné pouvoir à M. Anthony LECOINTRE
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. STÉPHANE COMBEAU

19h06 après la délib 2

N°C2026 211 - ADMINISTRATION GENERALE - PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du 1er juin 2026

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- 38 voix Pour
- 1 abstention(s)
Mme GÉRARD

Les membres du Conseil communautaire décident :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2026.

Annexe(s) :

- Procès-verbal Conseil Communautaire du 1er juin 2026

N°C2026 212 - ADMINISTRATION GENERALE - Présentation et Rapport d'activités du Conseil de développement du Pays de Vannes

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Intervention en séance de Conseil Communautaire :

Mme Karine Besses, Présidente depuis novembre 2025 du Conseil de Développement du Pays de Vannes (Codev) et de Mme Chloé Canton, animatrice du Codev.

L'article L52-10-11 du CGCT prévoit que tout EPCI à fiscalité propre a la possibilité de mettre en place un Conseil de Développement.

Celui du pays de Vannes est une instance mutualisée avec les communautés de communes et d'agglomération d'Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération depuis 2017.

En 2022, une charte de partenariat a été validée par les conseils communautaires à l'automne puis signée par les Présidents d'Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et le président du Conseil de développement le 19 décembre.

Elle prévoit notamment la présentation d'un rapport annuel d'activités aux conseils communautaires.

Le renouvellement des membres ayant eu lieu en novembre 2024, l'année 2025 a été la première du nouveau mandat qui court jusqu'en 2027.

Un nouveau bureau a mis en place cinq groupes de travail thématiques, qui ont tous commencé leurs travaux par une phase d'acculturation aux enjeux des thématiques choisies et de découverte des politiques publiques dédiées.

De nombreuses rencontres ont eu lieu cette année 2025 et plusieurs groupes ont mis en place de premières actions et publié des documents :

- Aménagement du territoire :
- Formations sur les enjeux de l'urbanisme et les outils de planification et sur la mise en récit territoriale.
- Travaux sur le SCoT-AEC de GMVa et suivi du Copil du PLUI de Questembert Communauté
- Eau : recherches documentaires et rencontres avec des acteurs du territoire
- Courrier à l'ensemble des élus communautaires des trois EPCI en décembre
- Logement : recherches documentaires et rencontre avec les directions dédiées de GMVa (pour un panorama des outils applicables sur l'ensemble du territoire du pays)
- Mobilités : rencontres avec les élus et services dédiés de chaque EPCI et ateliers de co-construction.
- Participation citoyenne/démocratie participative
- Publication d'une lettre ouverte en août 2025, à destination des candidat-e-s et futur-e-s élu-e-s dans le cadre des élections municipales et communautaires de mars 2026 : « Intégrez les citoyens à vos projets ! »
- Projets partenariaux
- Conférence d'Arthur Keller, spécialiste des stratégies de résilience collective organisée avec un collectif d'acteurs du territoire le 4 juin 2025 à Vannes en présence de 500 personnes.
- Agenda collaboratif des transitions pour les pays de Vannes et d'Auray

Les membres du Codev poursuivent leurs travaux en 2026, avec de nouveaux projets dans tous les groupes.

Le groupe Aménagement du territoire se consacrera largement au PLUI de Questembert Communauté

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De prendre acte du rapport d'activités 2025 du Conseil de développement du pays de Vannes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe(s) :

- Rapport d'activités Conseil de développement du Pays de Vannes

Le Codev est ouvert aux réseaux d'entreprises, collectivités du Pays de Vannes (Entente du Pays de Vannes)..etc Il est fait part de la possibilité de faire appel à candidature aux citoyens au sein du codev, c'est ouvert à toute personne (aujourd'hui 35 membres individuels). Pour les élus également pouvant être intéressés par la démocratie participative = le Codev attendent des candidatures, soit au sein de l'EPCI et des communes (associations de citoyens, etc..). exemple la MFR a rejoint le Codev.

Mme Besses présente les sujets travaillés par le Codev.
Les alertes sur certaines thématiques notamment la ressource en eau.

formation Réseau Cohérence = « Mise en récit territoriale »
Conférence Arthur Keller 4 juin 2026
Agenda des Transitions Pays de Vannes et Auray

programme 2026
A diffuser dans les communes / sites internets/ Bulletins municipaux

Commentaires :

M. LECOINTRE : au vu des pictogrammes présentés dans le rapport d'activités concernant les Mobilités La problématique du train n'est pas retranscrite ?

Mme Besses : certes le codev est moins sur cette problématique.
L'intermodalité fait partie des sujets du territoire de Questembert communauté.

F. Hervieux : le codev est là pour porter un avis sur des projets et des études au sein des collectivités.
Avez- vous mesurer l'efficacité de vos avis vis à vis des collectivités.

Mme la Présidente : oui notamment il y a le respect des obligations par la signature d'une charte (2021-2022) / si demande d'avis du codev, les collectivités doivent faire un retour sur les avis du Codev (droits et devoirs de chacun).

Notamment proposition de lancer une réflexion via un groupe de travail sur les capacités d'accueils au sein des territoires.
Également travail sur le vélo route : le Codev a participé au lien entre les problématiques, l'information au citoyen et le regroupement des informations avec les services des collectivités.

Mme Canton : revendiquer des décisions en plusieurs cheminements de réflexions, mais le Codev est un acteur qui portent des réflexions pouvant aider à aboutir sur des projets, des références.

Mme Besses : ex GMVA : il y a une commission Mobilités au sein de laquelle est présent le Codev = proposition du Codev d'intégrer un comité usagers avec intégration citoyens dans le comité/ commission Mobilités thématique sur la tarification « étudiants » en exemple aussi

J. Triballier : au sujet du PLUi : rencontre avec nous
journée avec les communes prévue cette semaine mais problème de charge de travail
on vous recontacte prochainement.
Le VP fait part qu'il est utile d'avoir ces échanges et conseils du Codev.

B. Lemaire : souhaite préciser le sujet sur les mobilités, le contrat local mobilité est en cours au sein du syndicat mixte Mobilités. avec un périmètre assez large (toutes mobilités, transports maritimes...etc).

19h06

N°C2026 213 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des membres des comités - Complément à la délibération n°C2026 079 du 27 avril 2026 - Suite des désignations des élus

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Vu les élections des vices-présidents en date du 9 avril 2026, et des compétences attribuées par arrêtés du président.

Vu la délibération n°2026_078 du conseil communautaire du 27 avril 2026 créant les comités pour ce mandat 2026-2032,

Vu la délibération n°2026_079 du conseil communautaire du 27 avril 2026 désignant les membres des comités présentés à cette séance par les communes,

Vu la délibération n°C2026_167 du conseil communautaire du 1^{er} juin, complétant les membres désignés des comités présentés à cette séance par les communes,

Il est rappelé que les membres des comités sont désignés parmi les conseillers communautaires et conseillers municipaux.

1) - Comité Aménagement et Transitions-Mobilités (Aménagement du territoire / Logement / Transition Écologique / Mobilités)

composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux

Présidence du comité

Vice-Présidence déléguée	Transitions-Mobilités/Systèmes d'information	1 ^{er} VP : Boris LEMAIRE
Vice-Présidence déléguée	Urbanisme-GEMAPI-Logement	8 ^{ème} VP : Joël TRIBALLIER

2 titulaires et 1 suppléant

Commune	2 Membres Titulaires (Nom Prénom)	1 Membre suppléant (Nom Prénom)
Berric	Pascal MASSON (élu municipal)	Mathilde COUSSEMACQ (élu municipale)
	Jean-Sébastien TAVERNIER (élu municipal)	
Caden	Sylvie BOULO (conseillère communautaire)	Éric SEROT (élu municipal)
	Élisabeth BEILLON (élu municipale)	
La Vraie-Croix	Mickaël PRIME (élu municipal)	Loïc CELLIER (élu municipal)
	Patrick BOUVET (élu municipal)	
Larré	Karène LERNER (élu municipale)	Florent PETIT (élu municipal)
	Mickaël GUENIOT (élu municipal)	
Lauzach	Fabienne DUBOS (élu)	Hugues BRABANT (élu municipal)

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

	municipale)	
	Cécile MORISE (élue municipale)	
Le Cours	Hippolyte LE GUILLANTON (élu municipal)	Ronan RÉTO (élu municipal)
	Antoine BOURHIS (élu municipal)	
Limerzel	Jean-François BEGOT (élu municipal)	Sébastien LE BODO (élu municipal)
	Xemmanuel GROLLEAU (élu municipal)	
Malansac	François HERVIEUX (conseiller communautaire)	Frédéric FALLOUR (élu municipal)
	Pascal QUIMBRE (conseiller communautaire)	
Molac	Jean-François BERTAUX (élu municipal)	Frédérique GRIFFON (élue municipale)
	Yannick PROVOT (élu municipal)	
Pluherlin	Gildas POSSÉMÉ (élu municipal)	Jean-Paul FRÉOUX (élu municipal)
	Bénédicte GARÇON (élue municipale)	
Questembert	Alain LOUIS (conseiller communautaire)	Évelyne LE NORMAND (conseillère communautaire)
	Anthony LECOINTRE (conseiller communautaire)	
Rochefort-En-Terre	Frédéric AGUESSE (élu municipal)	Solenne TRELOHAN (élue municipale)
	Mathilde SZALECKI (élue municipale)	
Saint-Gravé	Jean-Claude PICAUVET (élu municipal)	Benoit COLINEAUX (élu municipal)
	Colette GORRÉ (conseillère communautaire)	

2) - Comité Culture (affaires culturelles, projet culturel, réseau des médiathèques)

composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux

Présidence du comité

Vice-Présidence déléguée	Culture-Tourisme	7 ^{ème} VP : Serge LUBERT
--------------------------	------------------	------------------------------------

1 titulaire et 1 suppléant

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

Commune	1 Membre Titulaire (Nom Prénom)	1 Membre suppléant (Nom Prénom)
Berric	Hélène FRAGNAUD (élue municipale)	Larissa CAREIL (élu municipal)
Caden	Pascal HERVIEUX (Conseiller communautaire)	Pascal RICHARD (élu municipal)
La Vraie-Croix	Marie LEFORT (élue municipale)	Lyse HEYMANS (élue municipale)
Larré	Yannick NICOLAS (élu municipal)	Agathe RENOU (élue municipale)
Lauzach	Ludovic COLOMB (élu municipal)	Fabienne DUBOS (élue municipale)
Le Cours	Emmanuelle POISSEMEUX (élue municipale)	Delphine LE NOCHER
Limerzel	Odile DEGRES (élue municipale)	Catherine PINEAU (élue municipale)
Malansac	Gaëlle ROLLIN (Conseillère communautaire)	Karen BRETONNET (élue municipale)
Molac	Jean-François BERTAUX (élu municipal)	Isabelle DE FRANCQUEVILLE (élue municipale)
Pluherlin	Franck MAGNEN (élu municipal)	François QUÉNARDEL (élu municipal)
Questembert	Sylvaine TEXIER (élue municipale)	Élise PIGNARD (élue municipale)
Rochefort-En-Terre	Pascale AGUESSE (élue municipale)	Olivia HAMEL (élue municipale)
Saint-Gravé	Martine MICHAUX (élue municipale)	Aline GAUCHER (élue municipale)

4) - Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti

composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux

Présidence du comité

Vice-Présidence déléguée	Déchets	4 ^{ème} VP : Pascal GUIBLIN
Vice-Présidence déléguée	Services techniques/ Équipements communautaires/Piscine	5 ^{ème} VP : Michel GRIGNON

2 titulaires et 1 suppléant

Commune	2 Membres Titulaires (Nom Prénom)	1 Membre suppléant (Nom Prénom)
Berric	Jonathan SEKLI (Conseiller communautaire)	Vincent LUHERNE (élu municipal)
	Mathilde COUSSEMACQ (élue municipale)	
Caden	Pascal HERVIEUX (Conseiller communautaire)	Clément ROUSSEL (élu municipal)
	Patrick OILLAUX (élu municipal)	
La Vraie-Croix	Patrick BOUVET (élu municipal)	Sandra ROUSSELET (conseillère)

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

	Loïc CELLIER (élu municipal)	communautaire)
Larré	Karène LERNER (élue municipale)	Florent PETIT (élu municipal)
	Gildas DARCEL (élu municipal)	
Lauzach	Hugues BRABANT (élu municipal)	Thomas DUPARD (élu municipal)
	Romain RETIF (élu municipal)	
Le Cours	Hervé BROHAN	Aurélie PAUL (élue municipale)
	Joël TRIBALLIER	
Limerzel	Jacques GUIHO (élu municipal)	Marguerite BON (élue municipale)
	Eric LUCAS (élu municipal)	
Malansac	François HERVIEUX (conseiller communautaire)	Gaëlle ROLLIN (conseillère communautaire)
	Philippe BODARD (élu municipal)	
Molac	Jean-Yves BOUSSO (conseiller communautaire)	Émilie STÉVANT (élue municipale)
	Michel BOIVIN (élu municipal)	
Pluherlin	Gildas POSSÉMÉ (élu municipal)	Michel CAVALON (élu municipal)
	Pascal HERRAULT (élu municipal)	
Questembert	Jean-Pierre LE MÉTAYER	Marie HAMEL-FAURE (conseillère communautaire)
	Alain LOUIS	
Rochefort-En-Terre	Frédéric AGUESSE (élu municipal)	Marc-André FONTAINE (élu municipal)
	Guy CADORET (élu municipal)	
Saint-Gravé	Christelle LOYER (élue municipale)	Mélanie BRETON (élue municipale)
	Gilberte BERDER (élue municipale)	

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider la désignation des conseillers **communautaires** nommés au sein de ces comités, selon les tableaux ci-dessus ;

N°C2026 214 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Suite au Conseil Communautaire du 27 avril 2026,

La composition de la commission selon le nombre de membres titulaires de la commission fixé à 1 **représentant par commune dont 4 seront issus du Conseil Communautaire soit 13 membres**.

Le Président de Questembert Communauté présidera la commission et

Il sollicitera les associations d'usagers et les associations représentant les personnes handicapées (tous handicaps), personnes âgées, les acteurs économiques...etc.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

Les communes étaient invitées par courrier du Président en date du 12 mai 2026 à désigner des représentants pour siéger à une commission intercommunale Accessibilité.

Commune	Membres Titulaires (Nom Prénom)
Berric	Valérie CROIX (élue municipale) Michel GRIGNON (Maire - VP Services Techniques/Équipements/Piscine)
Caden	Élodie FOURAGE (élue municipale)
La Vraie-Croix	Sandrine DEJARDIN (élue municipale)
Larré	Camille LE CLAIRE (Maire - Conseillère communautaire)
Lauzach	xxx
Le Cours	Joël TRIBALLIER (VP Urbanisme/Gémapi/Logement)
Limerzel	xxx
Malansac	Manuella DRUGEON (élue municipale)
Molac	Frédérique GRIFFON (élue municipale)
Pluherlin	Sandrine CHAUSSEAU (élue municipale)
Questembert	Jean-Pierre LE MÉTAYER (conseiller communautaire) Laurent GUÉRISSE (élu municipal)
Rochefort-en-Terre	xxx
Saint-Gravé	Colette GORRÉ (conseillère communautaire)

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider la liste ci-dessus des représentants à siéger à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

N°C2026 215 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A du Document III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 portant statuts de la communauté de communes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026_086 en date du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les propositions des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Simplification : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI.

Condition relative à l'inscription aux rôles : à compter de 2020, il appartient au président de l'EPCI de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres.

Les membres du Conseil Communautaire seront appelés à valider la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Cependant, la liste demeure incomplète lors de la séance de ce conseil communautaire.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

Commune	Membres Titulaires (Nom Prénom)
Berric	Sophie JUBIN Pascal MASSON Larissa CAREIL Valérie CROIX Hélène FRAGNAUD Géraldine CADORET
Caden	Élisabeth BEILLON Sylvie BOULO Sophie MOURRO Patrick OILLAUX
La Vraie-Croix	Pascal GUIBLIN Sandra ROUSSELET Dominique ROUILLE
Larré	Nathalie DELBOS
Lauzach	Romain RETIF Guy LAYEC Hugues BRABANT
Le Cours	Delphine LE NOCHER
Limerzel	Hervé ÉLAIN Chantal MORICE Laurent LE COINTE Jean-Claude BENIGUEL
Malansac	Pascal BERTHE Jean-François TESSIER François LE CADRE Jean-Claude OLLIVIER Pascal QUIMBRE Françoise LABBE-GAUDIN
Molac	Alain MAUGENDRE Gildas BREDoux Yves DE FRANCQUEVILLE Patrick SEVETTE
Pluherlin	Bénédicte GARÇON Franck MAGNEN Nolwenn JAGUT
Questembert	Albane DIEU Sylvaine TEXIER Valérie JÉHANNO Alain GUÉNÉGO Jean-Pierre LE MÉTAYER Gisèle QUIRIN
Rochefort-En-Terre	Guy CADORET
Saint-Gravé	Marie-Odile COLINEAUX

Total provisoire : 42 noms

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider la liste ci-dessus suivante au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

N°C2026 216 - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'activités 2025 des services de Questembert Communauté

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

M. Le Président présente les éléments, accompagnés des vices-présidents par thématique.

Conformément à l'obligation faite par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, le Conseil Communautaire est appelé à prendre connaissance du rapport d'activités, ci-joint annexé, établi par le Président au titre de l'année passée.

Il appartiendra ensuite à chaque conseil municipal de le présenter en séance avant le 31 décembre 2026. Une version simplifiée du rapport d'activités sera transmise aux communes pour la présentation en séance de conseil municipal.

Après avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026, avec proposition d'une version simplifiée pour les Vice-présidents présentant leurs thématiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider le rapport d'activités 2025 de Questembert Communauté, tel que présenté (joint en annexe).

Ce rapport sera ensuite notifié au sein de chaque commune de Questembert Communauté pour avis en conseil municipal.

Annexe(s) :

- Rapport d'activités 2025

Commentaires :

Aménagement du territoire : extraits

B. Lemaire : notamment aménagement du territoire : PVD poste pouvant être bien subventionné par la Banque du territoire et prolongation du dispositif jusqu'à fin 2027 (nouvelle information de la Ministre de la Cohésion des territoires, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation).

DEV Eco / agri et insertion professionnelle (formation)

M. Picard intervient pour sa thématique mais tient en premier lieu de féliciter certaines désignations au sein d'instances extérieures partenaires de QC :

- Morgane Retho : Vice-Présidente du Centre de Gestion (de la fonction publique territoriale) du Morbihan, basé à Vannes

- Joël Triballier : Vice-Président du syndicat mixte Eaux et Vilaine avec une représentation en tant que membre au Comité de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA).

Présentation des différentes autres thématiques par les VP délégués

Questions :

F. Hervieux : Haut débit phase 3 - est-on sur la fin ? Doit-on prévoir des dépenses à affecter à nouveau pour finaliser ce programme ?

**Le Président : oui situation soldée fin 2026 (cas Lauzach 2025-2026)
dernières communes voie publique pour de nouvelles constructions à venir
encore des factures en 2027**

C. Le Claire : branchements oui à partir du dernier trimestre 2026
arrêt du réseau de cuivre par contre cela peut être difficile pour certains foyers notamment les personnes âgées
(réseau téléphonie et mobile – suppression des tél à clapet)
avertir dans les communes + téléphonie 2G qui va disparaître

F. Hervieux : il trouve qu'il manque les chiffres enfance jeunesse coté ouest (Association Eveil) = si cela pourrait être ajouté ?

Autre point par rapport à la culture et la piscine = services à la population, avoir par territoire, venant de chaque commune / identifier les usagers par commune (pourcentage statistiques..) pour repérer le

Autre sujet : vélos électriques mis à disposition à Malansac = public concerné les demandeurs emplois + un apprentissage du vélo pour la communication sur les mobilités

Neo emploi et Néo 56 apporte des aides également à la mobilité et son volet social.

N°C2026 217 - AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - FONCIER Secteur Les Buttes / Avenue Roland Garros - QUESTEMBERT- Construction pôle social La Canopée - Cession à titre gratuit d'une emprise de voirie appartenant à la Région Bretagne - Constitution de servitudes (de passage et de tréfonds) - Autorisation de signature des actes administratifs avec la Région Bretagne

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code civil et notamment ses dispositions relatives aux servitudes ;

Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale en date du 5 juin 2026, référence n° 2026-56184-31114 (31235457) mandaté par les services de la Région ;

Considérant le projet de construction du futur pôle social communautaire sur la commune de Questembert, dénommé « La Canopée », destiné à accueillir les services du CIAS de Questembert Communauté (Le centre Social « la Maison Pop », le Relais Petite Enfance, le service Parentalité, le Service d'information Jeunesse, les services d'animation habitants) et le service Culture de Questembert communauté ;

Considérant que la Région Bretagne est propriétaire de la parcelle cadastrée section XB n°205, d'une superficie totale de 2 158 m² dans l'emprise du Lycée Marcelin Berthelot à Questembert ;

Considérant qu'une division parcellaire de cette propriété doit être réalisée afin de détacher une emprise correspondant à la voie de circulation desservant les logements de fonction du lycée ainsi que le futur équipement communautaire « La Canopée » (partie arrière du pôle social, voie de desserte des parking des services, de la placette de retournement vers le local technique communautaire annexe au bâtiment) ;

Considérant que cette voie est actuellement une voie privative appartenant à la Région Bretagne ;

Considérant que la Région Bretagne a confirmé sa volonté de transférer cette emprise foncière à Questembert Communauté afin qu'elle soit intégrée au domaine privé de Questembert Communauté en vue d'assurer durablement la desserte des logements de fonction ainsi que le futur équipement public communautaire ;

Considérant que ce transfert interviendra à titre gratuit ;

Considérant que la Région Bretagne accepte de prendre en charge une réfection partielle de la voirie préalablement à son transfert, sous réserve de la réalisation effective de celui-ci par une commande directe de la Région en tant que maître d'ouvrage ;

Considérant qu'il convient de constituer, à titre gratuit, une servitude de passage afin de garantir l'accès aux logements de fonction conservés par la Région Bretagne ;

Considérant que dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement collectif pour le raccordement du futur pôle social, est présent sous la parcelle cadastrée section XB n°473, propriété de Questembert Communauté, et qu'il dessert le futur pôle social, mais aussi les logements de fonction appartenant à la Région Bretagne ;

Considérant que Questembert Communauté, propriétaire de la canalisation d'eaux usées, autorise la Région Bretagne à rejeter les eaux usées issues de la nouvelle canalisation, propriété de la Région, et desservant des logements de fonction dans cette canalisation ;

Considérant que la région Bretagne gardera à sa charge les frais d'entretien de cette canalisation permettant la desserte en eaux usées des logements de fonction ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de constituer, à titre gratuit, une servitude de tréfonds pour cette canalisation d'eaux usées permettant de desservir les logements de fonction ;

Considérant que les frais de division parcellaire et de rédaction de l'acte, seront pris en charge à parts égales entre la Région Bretagne et Questembert Communauté,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

Article1 :

D'approuver l'acquisition à titre gratuit auprès de la Région Bretagne de l'emprise foncière issue de la division de la parcelle cadastrée section XB n°205 (lot b) devenant XB510, située sur la commune de Questembert, représentant une superficie de 708 m² (suite PV de division en date du 17/06/2026, numéroté du 3/07/2026 et document d'arpentage du 3/07/2026) correspondant à la voie de circulation desservant les logements de fonction du lycée et le futur pôle social communautaire pour sa partie technique (accès des services).

Article2 :

De décider que cette emprise a vocation à être intégrée au domaine privé de Questembert Communauté après signature de l'acte de transfert et accomplissement des formalités réglementaires nécessaires.

Article3 :

D'approuver la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la parcelle appartenant à la Région, supportant les logements de fonction, selon les caractéristiques et l'assiette qui seront définies dans l'acte authentique.

Article 4 :

D'approuver la constitution, à titre gratuit, d'une servitude en tréfonds pour la nouvelle canalisation d'eaux usées, propriété de la Région Bretagne, permettant de desservir les logements de fonction selon les caractéristiques qui seront définies dans l'acte authentique.

Article5 :

D'approuver la prise en charge à parts égales avec la Région Bretagne des frais de division parcellaire et de rédaction de l'acte, estimés à 2 680 €, soit une participation prévisionnelle de 1 340 € pour Questembert Communauté.

Article6 :

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, notamment les documents d'arpentage, l'acte de transfert foncier pour une partie de la parcelle XB n°205 (devenant XB 510 lot b), les actes constitutifs de servitudes devant être créés pour le secteur avec la Région.

Article7 :

D'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches administratives, foncières, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- D'approuver l'ensemble des dispositions des articles ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Annexe(s) :

- Plan reseaux Region-QC-RolandGarros
- PV Division parcellaire Voie accès Région

N°C2026 218 - PCAET - Projet d'ombrière photovoltaïque sur la commune de Larré avec QC Energies - Boucle d'autoconsommation collective- Validation d'un Contrat de partage d'électricité en Autoconsommation Collective (CP) avec Questembert Communauté

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le Plan Climat de Questembert Communauté, et notamment l'axe 3 « Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités » et l'axe 8 « Soutenir le développement des énergies renouvelables ».

CONSIDÉRANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt réalisé entre le 09/05/2023 et le 07/06/2023.

Contexte :

Enclenché il y a plusieurs années suite à une sollicitation de la commune de Larré qui souhaitait couvrir son boulo-drome, le projet d'installer une ombrière photovoltaïque a été étudié par la SAS QC Énergies sans pouvoir aboutir à l'époque car aucun équilibre financier n'avait pu être trouvé.

En 2025, un soutien financier via le Fond Vert PCAET a permis de réévaluer le projet et de mettre en place un projet techniquement et financièrement viable.

Le projet concerne l'installation d'une ombrière sur 1 031 m² avec un peu plus de 520 panneaux solaires pour une puissance de 243 kWc et est porté par la SAS QC Énergies.

Éléments financiers :

Le projet total représente un investissement de 247 108€, avec 25 % de subvention via le Fond Vert, 10 000€ de fonds propres et le reste en emprunt.

L'énergie produite sera vendue aux consommateurs de la boucle d'autoconsommation collective à 8 cts €/kWh. Ce prix correspond au prix de l'électron et ne comprend donc pas les frais annexes indiqués dans les factures énergétiques (montant du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité, taxes).

Les consommateurs identifiés pour cette boucle d'autoconsommation sont Questembert Communauté pour ses bâtiments intercommunaux (piscine, siège de l'intercommunalité, asphodèle, centre culturel de Caden, cendre de secours de Molac, centre de secours de Questembert et centre technique intercommunal) et l'Écosite de Séché Environnement installé à La Vraie-Croix.

Cette liste de consommateurs pourra évoluer dans le futur pour inclure de nouveaux bâtiments comme le futur pôle social par exemple.

Il est prévu que 65 % de l'énergie produite soit distribués aux bâtiments de Questembert Communauté et 35 % à l'Écosite afin d'optimiser la consommation de ce qui sera produit. Cela permettra qu'environ 20 % de l'énergie consommée par les bâtiments de Questembert Communauté soit produite localement.

D'après les calculs réalisés par Questembert Communauté Énergies en comparant ce que Questembert Communauté paye actuellement sur les bâtiments concernés et les factures que nous devrions avoir en rentrant dans cette boucle, une économie de 5 000€ par an peut être attendue sur les factures d'énergie de Questembert Communauté.

Un contrat de gré à gré doit être signé entre Questembert Communauté et SAS QC Énergies afin d'acter l'entrée dans cette boucle d'autoconsommation et d'encadrer le prix de rachat (prix de l'électron à 8 ct d'€/kWh) et la durée d'engagement (20 ans).

Calendrier :

Il est prévu que l'installation de la charpente métallique de l'ombrière soit faite à l'automne 2026 pour que les panneaux soient posés à l'hiver 2026 et que la centrale soit mise en service sur le premier trimestre 2027.

Ce projet d'entrée dans la boucle d'autoconsommation ainsi constituée a été présenté lors du comité Aménagement, Transitions et Mobilité du 11 juin 2026 et a été validé par ce comité consultatif qui n'a pas soulevé de questionnements ou refus.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider l'entrée de Questembert Communauté dans cette boucle d'autoconsommation collective.
- D'autoriser le Président de Questembert Communauté à signer le contrat de partage d'électricité en auto consommation collective (à gré à gré) avec QC Energies, ainsi que tous documents permettant la bonne exécution de ce contrat.

Annexe(s) :

- Ombrière QC Energies sur Larré_projet Contrat QC_QC Energies
- Ombrière QC Energies sur Larré_projet Contrat Conditions générales

Commentaires :

F. Hervieux : Surplus revendu à un autre opérateur : à combien la revente ?

B. Lemaire : n'a pas la donnée précise, mais peut être pas beaucoup d'opérateur supplémentaire pouvant s'inscrire dans la démarche.

et l'Eco-site étant un gros consommateur, prendra toute l'énergie restante à distribuer.

et Enedis se donne la possibilité d'arrêter la production des panneaux photovoltaïques (la surproduction) pour ne pas fausser le prix du marché.

N°C2026 219 - PCAET - Projet de solarisation de la toiture du futur bâtiment Pôle social avec l'association Questemb'Watt - Convention D'occupation temporaire (COT) sur toiture - Exploitation de la boucle d'autoconsommation collective autonome par l'Association

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2122-1-1 et L.2111-1-4,

CONSIDÉRANT le Plan Climat de Questembert Communauté, et notamment l'axe 3 « Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités » et l'axe 8 « Soutenir le développement des énergies renouvelables ».

CONSIDÉRANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt réalisé entre le 25/06/2025 et le 18/08/2025.

Contexte

En décembre 2024, l'association Questemb'Watt (association locale ouvrant sur les énergies citoyennes), et appuyée par la SAS Kerwatt, a transmis à Questembert Communauté un courrier de manifestation d'intérêt spontané concernant l'installation de panneaux solaires sur le toit du futur bâtiment du pôle social (avenue Roland Garros à Questembert), comme cela est rendu possible dans le permis de construire. Suite à cela, Questembert Communauté a diffusé un Appel à Manifestation d'Intérêt auquel seule l'association Questemb'Watt a répondu.

Montage du projet porté par Questemb'Watt :

Le projet porté par Questemb'Watt correspond à l'installation de panneaux solaires sur les pans de toiture prévus dans le permis de construire afin de mettre en place une boucle d'autoconsommation collective locale ouverte aux habitants et structures du territoire (dans un périmètre de 20 km). Pour ce projet, l'association s'est appuyée sur les retours d'expérience de la SAS Kerwatt qui regroupe 6 associations d'énergie citoyenne et qui a déjà pu monter des projets de ce type en Bretagne.

L'identification d'une entreprise d'installation, des financements et des consommateurs sont gérés par l'association. Lorsque le projet sera en fonctionnement, c'est l'association qui aura à sa charge la gestion de l'installation et de la boucle d'autoconsommation collective (maintenance des panneaux, suivi administratif des consommateurs...)

De son côté, Questembert Communauté a rajouté un fourreau par rapport au projet initialement prévu pour lequel une tranchée reste à creuser en régie.

La Convention d'Occupation Temporaire (COT)

Pour encadrer ce projet, il est proposé de signer une convention d'occupation temporaire.

La convention d'occupation temporaire permet d'acter les rôles de chacun. Cette convention est complétée par un protocole d'intervention interne et partagé avec l'association Questemb'Watt pour fluidifier les échanges lors de l'organisation des maintenances et passage de l'association. Il est proposé un engagement sur 20 ans avec une mise à disposition par Questembert Communauté de la toiture pour 1€ symbolique annuel pendant toute la durée de la convention. Ces deux documents sont en annexe de cette délibération.

Ce projet de Convention d'Occupation Temporaire a été présenté lors du comité Aménagement, Transitions et Mobilité du 11 juin 2026 et n'a pas soulevé d'observations particulières.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider le soutien à ce projet et la mise en œuvre de la convention d'Occupation Temporaire pour la partie toiture du bâtiment Pôle social, telle qu'elle est proposée en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer la Convention d'Occupation Temporaire qui encadre le projet ainsi que tous documents permettant la bonne exécution de cette convention.

Annexe(s) :

- Projet COT Pôle social
- Projet procédure intervention

Commentaires :

Boris Lemaire : même projet sur la toiture de la cuisine centrale

Questemb'Watt avait sollicité toutes les communes : cette boucle sera la même, même si d'autres consommateurs arrivent à postériori.

A. Lecointre : il faut souligner la réactivité de cette association pour entrer dans des projets non carbonés et autres énergies partagées, de manière assez rapide pour la réalisation des opérations.

N°C2026 220 - AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - PETITES VILLES DE DEMAIN - Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) des communes de Questembert et de Malansac – Autorisation de signature de l'avenant n°1

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

La convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) / Petites Villes de Demain (PVD) de Questembert Communauté conclue le 11 avril 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'ORT et du programme PVD afin de revitaliser les centres-villes des communes de Malansac et de Questembert sur le territoire de Questembert Communauté. Cette convention constitue la feuille de route du projet de dynamisation du territoire. Elle donne corps au programme PVD.

Pour rappel, ce programme se traduit, depuis 5 ans, par un accompagnement étroit des deux centralités principales du territoire. Elles bénéficient d'un accompagnement technique et financier pour accélérer la

réalisation de leurs actions de dynamisation. Cet accompagnement est constitué d'un poste de chef de projet dédié cofinancé et d'un soutien des partenaires engagés dans ce programme porté par l'État.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties envisagent de proroger la durée de validité du volet PVD de la convention d'ORT / PVD selon les termes définis à l'avenant joint en annexe.

Au regard de l'engagement de Questembert communauté par délibération n°2023 03 n°11 du Conseil communautaire du 20 mars 2023 validant la Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) des communes de Questembert et de Malansac,

Il est proposé de valider la prolongation du programme PVD au sein de l'ORT à l'échelle de Questembert Communauté par la proposition d'un avenant avec les partenaires et les communes concernées.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider cet avenant n°1 à la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire portant prolongation du programme Petites Villes de Demain au 31 décembre 2026 (9 mois),
- D'autoriser Monsieur le Président de Questembert communauté à co-signer cet avenant avec les partenaires coordonnateurs et co-financeurs, les deux communes de Questembert et Malansac.

Annexe(s) :

- Avenant 01 à la convention valant Opération Revitalisation Territoire

N°C2026 221 - ECONOMIE - Foncier économique – Fixation des prix de cession en parcs d'activités pour les dossiers en cours

Rapporteur : M. Maxime PICARD, Vice-Président

Suite aux différentes demandes d'implantation d'entreprises en parcs d'activités, les services des Domaines ont été sollicités afin d'actualiser l'évaluation de la valeur vénale des terrains à céder. Sont ainsi visées les opérations suivantes :

Localité	Commune	Description de l'opération	N° de délibération	Prix au m ² proposé	Date de l'avis domanial	Prix à valider
Le Flachec	Berric (56230)	Cession LES JOINTEURS BRETONS	B2026_031	30 € HT m ²	Avis du Pôle d'évaluation domaniale 27336108 en date du 27/11/2025	30 € HT m ²
Le Flachec	Berric (56230)	Cession FRED'ELEC	B2026_032	30 € HT m ²	Avis du Pôle d'évaluation domaniale 27336108 en date du 27/11/2025	30 € HT m ²
Le Flachec	Berric (56230)	Cession BCL VERIF	B2026_033	20 € HT m ²	Avis du Pôle d'évaluation	20 € HT m ²

					domaniale 27149634 en date du 27/10/2025	
--	--	--	--	--	---	--

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale de chaque opération,

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- *D'adopter les propositions de prix de vente de terrains communautaires en parc d'activités telles que formulées ci-dessus.*

Les prix de cession ont une durée de validité d'un an à compter du jour de la présente séance du Conseil communautaire.

Annexe(s) :

- AVIS DOMAINES FRED ELEC
- AVIS DOMAINES JOINTEURS BRETONS
- AVIS DOMAINES BCL VERIF

N°C2026 222 - CULTURE - FINANCES - Saison culturelle Asphodèle tarifs billetterie 2026-2027 et tarifs Festival La petite Tournée

Rapporteur : M. Serge LUBERT, Vice-Président

M. Le Vice Président présente quelques chiffres billetterie 2025-2026.

Le comité culture s'étant installé récemment, il informe qu'aucune analyse n'a pu être soumise au débat pour cette année. Il rappelle qu'en juin 2025, les anciens membres du comité culture constataient que nos tarifs étaient un grand moyen de capter des publics et incitaient à la découverte avec peu de levier d'augmentation importante des recettes.

Il propose de maintenir les tarifs billetterie pour la prochaine saison.

Il indique qu'une amélioration du billet nouveaux arrivants est proposé avec l'application du tarif réduit pour un billet découverte:

- Le billet Découverte est accordé aux spectateurs résidant dans une des communes du territoire de Questembert Communauté n'étant encore jamais venus à l'Asphodèle ou n'ayant pas réservé de spectacle sur les trois dernières saisons.
- Il comprend 1 spectacle au tarif réduit.
- Spectacle à choisir dans la catégorie de son choix.

Billet Découverte uniquement disponible à l'accueil-billetterie du Centre Culturel (à venir valider au guichet avant la soirée spectacle choisie). Dans la limite des places disponibles et du nombre de billets disponibles. Offre non cumulable et non renouvelable.

M. Le Vice-Président en charge de la Culture propose les tarifs suivants pour la saison culturelle 2026-2027:

1) Saison culturelle Salle Asphodèle

En €	Réduit	Abonné	Tarif Plein
A	12	14	19
B	9	12	14
C	6	9	12
D	7		
E*	5		

- **Tarif E** : séances jeune public - séances scolaires - séances spécifiques en après midi et ateliers d'actions territoriales. (hors application dispositif pass culture collectif), groupe de plus de 5 personnes avec facturation à une personne morale.
- **Tarif réduit**, sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, étudiants, - 18 ans, Cézam-Aceva, COS 56, COSI, TARIF Réduit spécifique ADEC 56, billet découverte.
- **Tarif abonné** applicable aux abonnés de l'Asphodèle et abonnés des salles partenaires (réseau festival Prom'nous nous + salle La Passerelle à Theix).
- **Gratuité** : pour les enfants de moins de 10 ans (sauf spectacles jeune-public). Leur réservation est obligatoire. Invitations élus, compagnies, professionnels.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés sauf en cas d'annulation du spectacle.

Pour les billets achetés en ligne, une commission de 0,50€ sera prélevée par billet acheté, cette commission ne sera pas remboursée en cas d'annulation.

2) Programmation 2026- 2027// Tarifs

08/10/26 - 18h30	Ouverture répétition publique « Tout part du Ventre » Cie des gens comme tout le monde Théâtre et objet	GRATUIT
12/11/26 - 20h30	« Aventurières » Cie on t'a vu sur la pointe théâtre	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€
22/11/26- 18h00	Jeremy Dutcher	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€
04/12/26 - 20h30	Melissa Laveaux	TARIF B – 9€ - 12€ - 14€
15/01/27 - 20h30	Orchestre National de Bretagne à Muzillac - Ville de Questembert/Muzillac	Tarifs votés par les villes de Questembert et Muzillac
22/01/27 - 20h30	Lectures « Les ombres du texte » Cie Bastion de l'âme	GRATUIT
05/02/27 - 20h30	« La Pointe du compas »- Cie HKC-	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€
13/02/27 – 15h00 et 17h-00	« Mes nouvelles chaussures » Tian Gombeau	TARIF E - 5 €
20/02/27 - 15h00b	« Carbone » - Roi Zizo	TARIF E – 5 €
16/03/27 - 20h30	« Eclipse » - Léo Rousselet	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€
25/03/27 - 20h30-	« In Limbo »- Cie Anapnoi	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€
02/04/27 - 20h30	« n degrés de liberté » In Itinere Collectif	TARIF B – 9€ - 12€ - 14€
09/04/27 – 20h30	« L'Arbre à danser » - Cie Système b	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€

11/05/27- 20h30	« Motu[u] » Cie Nina la gaine	TARIF D – 7 €
20/05/27 – 20h30	« Frères Paranthoën » + « La langue des crêpes »	TARIF C – 6€ - 9€ - 12€

3) Festival La Petite Tournée

TARIF Unique : 5€

4) Modalités de paiement

Chèque (temporairement), carte bancaire, espèce, pass culture, chèques vacances et chèques culture.

M. le Vice Président informe le Conseil Communautaire que la présentation culturelle se déroulera le Vendredi 25 septembre 2026.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider les tarifs billetterie saison 2026-2027 Asphodèle comme présentés ci-dessus ;
- De valider le tarif billetterie Petite Tournée édition 2026 à 5€.

N°C2026 223 - PISCINE - FINANCES - Mise en place d'un tarif à la séance dans le cadre d'un abonnement annuel d'Aquaforme

Rapporteur : M. Michel GRIGNON, Vice-Président

Afin de compléter la grille tarifaire 2026-2027 de la piscine, il convient de mettre en place un tarif à la séance dans le cadre d'un abonnement annuel d'aquaforme. Le tarif actuel pour un abonnement « annuel », soit 30 séances + 3 offertes, est de 265 € par an.

Afin de permettre aux agents d'accueil de compléter les cartes d'abonnements des usagers pour lesquels il reste des entrées, il convient de mettre en place un tarif Aquaforme à la séance au prix de 8,83€. Ce tarif est uniquement valable pour une personne souhaitant s'engager sur un forfait 30+3 .

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider la mise en place de ce tarif d'aquaform à la séance dans le cadre d'un abonnement 30 +3 au prix de 8,83€.

N°C2026 224 - DECHETS - MARCHES PUBLICS - Appel d'offres ouvert - Résultat de la consultation du marché pour l'acquisition d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Détail de la consultation :

La consultation a été réalisée par annonce publiée au BOAMP du 30 Mars 2026 et au Ouest-France du 1^{er} Avril 2026 et mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 30 Mars 2026.

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères pour le service Déchets.

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert est soumise à l'article R2124-1 / R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché alloti selon les besoins du Service déchets :

- Lot 1 "FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS PORTEUR 26 T":
Fourniture et livraison d'un châssis cabine type 6X2 / EAD de 26 tonnes PTAC
- Lot 2 "FOURNITURE ET MONTAGE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES (minimum 20 m³)"
- Lot 3 "FOURNITURE ET MONTAGE D'UN ELEVATEUR BASCULEUR"

Durée du marché : 12 mois à partir de la notification du marché.

Estimatif 3 lots : 250 000,00 € HT

Critères d'attribution :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	40
	<i>Pertinence de la réponse au regard des attentes décrites au CCTP (fournir documents techniques cf article 5 ou 6 des CCTP)</i>	
2	Prix	30
	<i>Prix d'acquisition HT / entretien et maintenance / pièces détachées / coût de formation / consommation</i>	
3	Délai de livraison	10
	<i>Capacité du candidat à respecter le délai de livraison pour lequel il s'engage</i>	
4	Respect de l'environnement (cf article 16 CCAP)	10
	<i>Type d'énergie / émissions de CO₂ et polluants / niveau sonore</i>	
5	Service après-vente	10
	<i>Délai et qualité d'intervention / réseau de maintenance (proximité géographique) / disponibilité des pièces / durée et étendue de la garantie</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Dépôt des offres fixé au 27 Avril 2026 - 12h00

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : 10

Nombre de dépôts d'offres : 06

Lot 1 "FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHASSIS PORTEUR 26 T":

- 1 – KERTRUCKS SAS (56000) VANNES
- 2 – GARAGE DUCLOS (56000) VANNES
- 3 – VOLVO TRUCKS FRANCE (44816) SAINT-HERBLAIN

Lot 2 "FOURNITURE ET MONTAGE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES (minimum 20 m³)":

- 1 – FAUN ENVIRONNEMENT (07500) GUILHERAND-GRANGES
- 2 – TERBERG MATEC SAS (91090) LISSES
- 3 – SEMAT SA (17028) LA ROCHELLE

Lot 3 "FOURNITURE ET MONTAGE D'UN ELEVATEUR BASCULEUR":

- 1 – FAUN ENVIRONNEMENT (07500) GUILHERAND-GRANGES
- 2 – TERBERG MATEC SAS (91090) LISSES
- 3 – SEMAT SA (17028) LA ROCHELLE

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 Juin 2026,

Le rapport d'analyses des offres sera fourni en annexe pour la séance du Conseil Communautaire du 6 juillet 2026,

Au vu des seuils de ce marché nécessitant une procédure formalisée, la validation du résultat de la consultation devant être délibérée par le Conseil communautaire.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider les marchés suivants :

- Pour le Lot 1 : fourniture et livraison d'un châssis porteur de 26T, à la Société KERTRUCKS pour un montant de 118 000,00 € HT,
- Pour le lot 2 : fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères, à la Société TERBERG pour un montant de 71 200,00 € HT,
- Pour le lot 3 : fourniture et montage d'un élévateur basculeur, à la Société TERBERG pour un montant de 42 742,00 € HT ;

- D'autoriser le Président, à signer le marché, notamment : acte d'engagement, ou toutes pièces contractuelles et actes nécessaires pour l'acquisition d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères, dès lors que le montant et l'objet du marché sont conformes à la présente autorisation spécifique liée à cette acquisition de véhicule, Pour un montant total estimé de marché à hauteur de 231 942,00 € HT.

Annexe(s) :

- Analyse des offres - BOM - lot 01 chassis
- Analyse des offres - lot 02BOM - lot 03 basculeur

N°C2026 225 - FINANCES - MARCHES PUBLICS - Appel d'offres Ouvert- Résultat de la consultation du marché de fourniture de carburants pour les véhicules industriels et légers de Questembert Communauté

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Détail de la consultation :

La consultation a été réalisée par annonce publiée au BOAMP du 11 Mars 2026 et au Ouest-France du 13 Mars 2026

mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur : le 11 Mars 2026.

La présente consultation a pour objet la fourniture de carburants pour les véhicules industriels et légers de Questembert Communauté (Gasoil – Gasoil Non Routier)

Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert est soumise à l'article R2124-1 / R2124-2 et R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché alloti selon les besoins du Service déchets et voirie (et le parc de véhicules dans sa globalité).

Lot 1 : « Gasoil – Gasoil Non Routier »

Gasoil environ 100 000 litres / an

Gasoil Non Routier environ 60 000 litres / an

Lot 2 : « AdBlue »

environ 3 000 litres / an

Lot 3 : « Consommables (huiles, lave-glace, liquide de refroidissement) »

Consommables / an :

-Lave Glace : 200 L

-Liquide de refroidissement : 200 L

-Huile 10w40 Turbo (API SL/CF ; ACEA A3/B4): 400 L

-Huile 5w30 , ACEA C2 : 200 L

-Hydraulique HV46 (NFE 48602;48603 HV) : 400 L

-Hydraulique 46 BIO : 200 L

-Huile SAE 80W(APIGL4+) : 200 L

Durée du marché : 36 mois à partir de la notification du marché.

Estimatif 3 lots : 500 000,00 € HT

Critères d'attribution :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	30
	<i>Selon la note technique du candidat :</i> - modalités d'approvisionnement - sécurisation de l'approvisionnement (continuité de service) - horaires de livraison	
3	Délai de livraison	20
	<i>Selon la note technique du candidat :</i> - Organisation des tournées - gestion des urgences	
4	Qualité et conformité des carburants	5
	<i>Selon la note technique du candidat :</i> - normes respectées - traçabilité des produits - certification qualité	
5	Performance environnementale	5
	<i>Coût énergétique estimé sur 5 ans, estimation des émissions de CO², coûts d'entretien prévisionnel</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Dépôt des offres fixé au 09 Mars 2026 - 12h00

Nombre de demandes de dossiers de consultation (téléchargements) : 07

Nombre de dépôts d'offres : 05

Lot 1 : Gasoil – Gasoil Non Routier

1- MSP ENERGIE (13840) ROGNES

2- SICARBUE OUEST (22600) LOUDEAC

3- TotalEnergies Proxi Nord-Ouest agence Morbihan (56000) VANNES

4- BRETECHE Ouest (56350) ALLAIRE

Lot 2 : AdBlue

1- AUTO DIFFUSION DU FINISTERE ADF Risso (56000) VANNES

2- TotalEnergies Proxi Nord-Ouest agence Morbihan (56000) VANNES

3- BRETECHE Ouest (56350) ALLAIRE

Lot 3 : Consommables (huiles / lave-glace / liquide de refroidissement

1- AUTO DIFFUSION DU FINISTERE ADF Risso (56000) VANNES

2- BRETECHE Ouest (56350) ALLAIRE

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 Juin 2026,

Le rapport d'analyses des offres est fourni en annexe pour la séance du Conseil Communautaire du 6 juillet 2026.

Au vu des seuils de ce marché nécessitant une procédure formalisée, la validation du résultat de la consultation devant être délibérée par le Conseil communautaire.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider les marchés :

- Pour le lot 1 – Gasoil et Gasoil Non Routier à la Société TotalEnergies (anciennement CPO) pour un montant HT estimatif (selon détail estimatif fourni) de 267 074,00 € HT /an soit environ 801 222,00 € HT sur la durée du marché
- Pour le lot 2 – AdBlue à la Société TotalEnergies (anciennement CPO) pour un montant HT estimatif (selon détail estimatif fourni) de 1 764,00 € HT € TTC/an soit environ 5 292,00 € HT sur la durée du marché
- Pour le lot 3 – Consommables (huile / lave-glace / liquide de refroidissement) à la Société AUTO DIFFUSION DU FINISTERE pour un montant HT estimatif (selon détail estimatif fourni) de 4 922,00 € HT/an soit environ 14 766,00 € HT sur la durée du marché

Pour un montant total estimé de marché à hauteur de 273 760,00 HT/an (328 512,00€ TTC) (soit 821 280,00 € HT / 985 536,00€ TTC) pour la durée totale du marché (36 mois).

- D'autoriser le Président, à signer les marchés, notamment actes d'engagement, ou toutes pièces contractuelles et actes nécessaires pour la fourniture de carburant pour les véhicules industriels et légers de Questembert Communauté, dès lors que les montants et objets des marchés sont conformes à la présente autorisation spécifique liée à cette opération.

Annexe(s) :

- Analyse des offres - lot 1- Carburants
- Analyse des offres - lot 2 - Adblue
- Analyse des offres - lot 3 -consommables

N°C2026 226 - FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - PÔLE SOCIO-CULTUREL - Passation d'avenants au contrat de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux (seuil supérieur en conseil communautaire)

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment pôle social (Avenue Roland Garros à Questembert), un suivi des marchés selon les étapes de la construction, demande de prendre en compte des avenants sur certains lots des marchés de travaux et sur l'évolution des missions des architectes (maîtrise d'œuvre et bureaux d'études en groupement).

Le marché de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 Février 2023 (délibération 2023 02 n°02) attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet LOOM (44 240 Sucé-Sur-Erdre) pour un montant de 303 450,00 € HT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 Avril 2024 (délibération 2024 04 n°41) autorisation la SPL Équipements du Morbihan à signer au nom et pour le compte de Questembert Communauté, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 35 260,00 € HT, soit une augmentation de 11,6 % par rapport au montant initial du marché passé avec le groupement dont l'agence LOOM Architecture est le mandataire,

Pour rappel, cette augmentation était justifiée par le fait que l'estimation financière du coût des travaux est portée à 2 679 910 € HT (en phase APD) ainsi qu'une mission complémentaire pour l'intégration des panneaux photovoltaïques est aussi intégrée à la répartition des honoraires.

A ce jour, à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage, notamment pour la reprise d'études de suivi de chantier, Il s'avère nécessaire d'autoriser **la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 6 000,00 € HT** soit une augmentation de +13,6 % depuis le montant initial du contrat, soit seuil au dessus de la délégation du Président.

Le montant du marché de Maîtrise d'œuvre est donc augmenté de +13,6 % pour un montant de 344 710,00 € HT.

Les marchés de travaux

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 24 Octobre 2024 (délibération n° 2024-10B n°1) attribuant les marchés de travaux à :

Lot n°1 : GROS ŒUVRE – ENDUIT

Entreprise LE CHENE CONSTRUCTION pour un montant initial de 643 565,10 €HT

Lot n°02 – CONSTRUCTION BOIS – BARDAGE

Entreprise CARDINAL pour un montant de 250 000,00 €HT.

Lot n°03 - COUVERTURE BAC ACIER

Entreprise AR TOITURE pour un montant de 130 131,32€ HT.

Lot n°04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU

Entreprise ATLANTIQUE OUVERTURE pour un montant de 235 000,00 €HT.

Lot n°05 – SERRURERIE

Entreprise de CORBIN pour un montant de 242 546,50 €HT

Lot n°06 – CLOISONS SÈCHES

Entreprise ARTBAT SYSTEM pour un montant de 326 622,49 €HT.

Lot n°07 - MENUISERIES INTÉRIEURES

Entreprise GOUEDARD pour un montant de 184 200,50 €HT

Lot n°08 – PLAFONDS SUSPENDUS

Entreprise MULTIFACE pour un montant de 32 715,10 €HT.

Lot n°09 – SOLS SCSELLES – FAIENCES

Entreprise AN ORIENT GROUP pour un montant de 62 371,47 €HT

Lot n°10 – SOLS COLLES

Entreprise AN ORIENT GROUP pour un montant de 38 000,00 €HT.

Lot n°11 – PEINTURE

Entreprise GOLFE PEINTURE pour un montant de 58 900,00 €HT.

Lot n°12 – ASCENSEUR

Entreprise ABH pour un montant de 25 000,00 €HT.

Lot n°13 – ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
De retenir l'offre de SVEG pour un montant de 215 000,00 €HT.

Lot n°14 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
Entreprise RYO pour un montant de 271 099,43 €HT.

Lot n°15 – VRD – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS
Entreprise COLAS avec la PSE 02 pour un montant de 187 448,67 €HT

Lot n°16 – PLANTATIONS & CLÔTURES
Entreprise GOLFE BOIS CRÉATION pour un montant de 25 292,40 €HT.

Lors du Conseil Communautaire du 17 Novembre 2025, une information a été faite sur les avenants en plus et moins value représentant un taux d'augmentation de 1,11 % sur l'opération globale.

Pour la période de Juin 2026 :

Avenants en dessous du seuil de délégation du Président (information au conseil communautaire)

Il s'avère nécessaire d'autoriser la passation d'avenants en dessous du seuil de délégation du Président (inférieur à 15 % en marchés de travaux) :

Lot n°06 – CLOISONS SECHES – Entreprise ARTIBAT SYSTEM
Avenant 3 : remplacement d'une voie béton – ossature complémentaire **pour un montant en moins value de - 318,03 € HT soit -2,92 % de taux en diminution depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 317 099,52 € HT.

Lot n°7 – MENUISERIES INTERIEURES - Entreprise GOUEDARD
Avenant 1 : divers travaux complémentaire **pour un montant en plus value de 14 026,89 € HT soit 7,64 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 198 265,39 € HT.

Lot n°13 – ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES – Entreprise SVEG
Avenant 2 : électro ménager – contrôle accès/intrusion – divers travaux supplémentaires **pour un montant en plus value de 12 188,36 € HT soit 8,52 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 233 307,47 € HT.

Le montant total des avenants en dessous du seuil est de 35 175,25 € HT pour cette période.

Avenant au dessus du seuil de délégation pour les marchés de travaux (objet de la délibération)

- Lot n° 15 – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – Entreprise COLAS
Avenant n° 6 : (prestations supplémentaires à la demande de la Maîtrise d'ouvrage) : Engazonnement – élargissement trottoir le long des bassins – support caillebotis et linéaire supplémentaire **pour un montant en plus value de 8 636,80 € HT soit + 18,38 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 222 286,76 € HT.

- Lot n° 8 – PLAFONDS SUSPENDUS – Entreprise MULTIFACES
Avenant n°3 : fourniture et pose de plafond suspendu – mise en place d'un échafaudage de grande hauteur **pour un montant en plus value de 2 960,00 € HT soit 17,79 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.**
Soit un montant de marché porté à 38 534,43 € HT.

Après avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 Juin 2026, sur ces avenants dépassant le seuil de délégation du Président,

Pour rappel le montant initial des marchés de travaux est de 2 927 892,98 € HT.

Le montant de l'opération après avenants est de 2 998 254,20 € HT soit un taux d'augmentation de + 2,40 % depuis le montant initial des marchés de travaux, soit un total HT d'avenants à 70 361,22 € HT (avec pour la période de juin 2026, 2 entreprises ayant dépassé le seuil supérieur à 15 % pour les délégations du Président).

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider et d'autoriser le Président à signer les avenants :

1°) pour le contrat de Maîtrise d'œuvre, avec LOOM Architecture, pour l'avenant n°2 d'un montant de 6 000,00 € HT soit une augmentation de +13,6 % depuis le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc augmenté de +13,6 % pour un montant de 344 710,00 € HT ;

2°) Pour les marchés de travaux, les avenants au dessus du seuil de la délégation du Président :

- Lot n° 15 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Avenant n° 6 : (prestations supplémentaires à la demande de la Maîtrise d'ouvrage) : Engazonnement – élargissement trottoir le long des bassins – support caillebotis et linéaire supplémentaire pour un montant en plus value de 8 636,80 € HT soit + 18,38 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.

Soit un montant de marché porté à 222 286,76 € HT,

- Lot n° 8 – PLAFONDS SUSPENDUS

Avenant n°3 : fourniture et pose de plafond suspendu – mise en place d'un échafaudage de grande hauteur pour un montant en plus value de 2 960,00 € HT soit 17,79 % de taux d'augmentation depuis le montant initial du marché.

Soit un montant de marché porté à 38 534,43 € HT.

Annexe(s) :

- Tableau suivi Marchés-Avenants

N°C2026 227 - FINANCES - MARCHES PUBLICS- Projet de construction d'un bâtiment agricole pour l'accueil d'un chantier d'insertion en maraîchage agricole - validation de la phase Avant Projet Définitif et enveloppe financière prévisionnelle du projet - Avenant 01 au contrat de maîtrise d'oeuvre EEUN Architecture

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 26 Juin 2025, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architectures EEUN ARCHITECTURE (56400 Auray), pour un montant de 52 555 € HT (après négociation) comprenant le montant de base (de 48 175,00 € HT), et les options suivantes d'un montant total de 4 380,00 € HT, décomposées ci-après :

- mission optionnelle OPC (Ordonnancement – Pilotage chantier) pour 4 230,00 € HT

- mission de coordination Système Sécurité Incendie pour 150,00 € HT.

Pour rappel, le projet de bâtiment de 500 m² environ est estimé à 470 000,00 € (premiers besoins sans étude de programmiste ou économiste) sans les frais annexes listées dans le budget prévisionnel ci-dessous,

Vu les études réalisées au titre de la phase Avant-Projet Définitif (APD),

Vu les éléments de l'APD présentés par la maîtrise d'œuvre,

Il est constaté une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, due à la nature du sol suite aux différents sondages ainsi qu'une augmentation due au coût des matériaux et selon une exigence thermique de la toiture.

Il est nécessaire d'étudier la proposition d'avenant du Cabinet d'architectures EEUN Architecture qui a été transmis pour une revalorisation de leurs honoraires en phase d'études « Avant Projet Définitif » (APD) en missions de base pour un montant de 51 121,88€ HT (soit +2 946,88€ HT) et missions complémentaires (OPC) pour un montant de 4 488,75€ HT (soit +258,75 €HT, et mission SSI identique pour 150,00€ HT), **soit un avenant à hauteur de +3 205,63€ HT par rapport au contrat initial.**

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 498 750,00 € HT (+28 750€ HT par rapport à la phase programme),

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- De valider l'Avant Projet Définitif (APD) relatif au projet cité en objet ;
- De valider l'avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre d'un montant de + 3 205,63€ HT, soit +6,10 %, portant un nouveau montant de marché de maîtrise d'œuvre à 55 760,63 € HT – soit un taux de rémunération de 11,18 % pour des missions de base et missions complémentaires (OPC et SSI) par rapport à l'enveloppe prévisionnelle de travaux révisée au stade APD (498 750,00€ HT) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à poursuivre l'opération et à engager les démarches nécessaires à la phase suivante du projet, notamment la phase d'études « PRO », l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), ainsi que la préparation de lancement des marchés de travaux ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire s'y rapportant.

Annexe(s) :

- Plan Hangar agricole-phase APD
- Tableau Avenant hangar Agricole_Honoraires_Decomposition

N°C2026 228 - ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - Adhésion au Groupement d'Employeurs spécialisés dans le Sport et les Loisirs (GESPER) et Le GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL) - Personnel sportif en piscine

Rapporteur : Mme Morgane RÉTHO, Vice-Présidente

Objet : adhésion au Groupement d'Employeurs spécialisés dans le Sport et les Loisirs (GESPER) et le GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL)

Le Président explique le contexte actuel du recrutement du personnel sportif à la piscine Beau-Soleil.

Considérant le manque au niveau national de maîtres nageurs sauveteurs et de surveillants de baignade diplômés pouvant intervenir dans le cadre d'une piscine, conformément à la législation en vigueur et les difficultés qui en découlent pour maintenir les activités des piscines ;

Considérant que la piscine de Beau-Soleil doit faire face également à un manque de personnel qualifié afin de constituer une équipe complète ;

Considérant la possibilité de recourir au groupement GESPER et au GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL), basé à Redon afin d'apporter des solutions pérennes ;

Le GESPER et le GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL), sont un groupement d'employeur (associatif) spécialisé dans le sport et les loisirs.

Leurs missions :

Pour le GESPER : pérenniser l'emploi sportif dans les territoires, par le biais de l'emploi partagé

Pour le GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL) : l'accueil et l'accompagnement des parcours de formation en apprentissage.

Les prestations proposées :

- Mise à disposition du personnel
 - Educateurs Sportifs
 - Apprentis
- Prestations de recrutement et prestations RH

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire décident :

- D'adhérer au GESPER au titre de l'année 2026 pour 120 Euros ;
- D'adhérer au GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL), au titre de l'année 2026 pour 120 Euros ;
- De valider les conditions générales de mise à disposition de personnel ainsi que toutes les prestations proposées par les 2 groupements ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe(s) :

- GESPER CONDITIONS GENERALES MAD 2026
- Bulletin d'adhésion GESPER 2026
- Adhésion GEIC 2026

20h48

N°C2026 229 - QUESTIONS DIVERSES - Informations et Affaires en délégation du Bureau communautaire et du Président

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

1 - Délégations du Bureau Communautaire - Pour Information au Conseil Communautaire du 25 juin 2026

Dans le cadre du pouvoir de délégation des membres du Bureau Communautaire par délibération n°C2026_074 du 27 avril 2026

Réunion du Bureau Communautaire du 25 juin 2026

Numéro point OJ	Objet	Annexes à joindre
N°1	FINANCES - Projet bâtiment pôle social - Demande de subventions - Plan de financement ré-ajusté avec les financements de la CAF	
N°2	CULTURE - FINANCES - Asphodèle - Investissement demande de subventions	

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

Numéro point OJ	Objet	Annexes à joindre
N°3	FINANCES - AMENAGEMENT- MOBILITES - Modalités de renouvellement du contrat de projet mutualisé « voies cyclables » et prise en charge financière du poste par Questembert Communauté et les communes du territoire (Avenant n°1)	- AVENANT 1 Convention financière poste chargé de mobilité
N°4	ECONOMIE - Berric - Parc d'activités du Flachec 2 - Cession d'un terrain de 645 m² env. au profit de l'entreprise LES JOINTEURS BRETONS	
N°5	ECONOMIE - Berric - Parc d'activités du Flachec 2 - Cession d'un terrain de 645 m² env. au profit de l'entreprise FRED ELEC	
N°6	ECONOMIE - Berric - Parc d'activités du Flachec 2 - Cession d'un terrain de 746 m² env. au profit de l'entreprise BCL VERIF	
N°7	ECONOMIE - Dispositif d'aide aux entreprises - Attribution du Pass commerce artisanat à la SARL LES SOULIERS D'OCE - Questembert	
N°8	QUESTIONS DIVERSES - Informations	
	2^{ème} partie : Travail sur la note de conseil communautaire du 6 juillet 2026	

2 - Délégations du Président - Pour information au Conseil Communautaire du 6 juillet 2026

Dans le cadre du pouvoir de délégation du Président donné par le Conseil communautaire pour certains domaines, par délibération n° C2026_071 du 09 avril 2026.

Information transmise pour les achats et procédure simplifiée de marchés publics

Service	Objet Achat	Entreprise retenue	Devis (€ HT) signé
POLE TECHNIQUE	Parc Technique - Acquisition d'un véhicule de type DACIA SPRINT affecté au siège et services administratifs	E-AUTO 56 (56230) BERRIC	10 490,00 € HT Devis signé le 6/05/2026
ASPHODELE	Travaux de peinture intérieure (salle polyvalente - loge)	MP CREATION DECO 56230 MOLAC	7 703,10 € HT Devis signé le 21/05/2026
	Livraison de gradins salle de spectacles	JEZET Belgique	5 268,00 € HT Devis signé le 21/05/2026
	Remplacement de pendrillons (salle polyvalente - loge)	AZUR SCENIC (56230) QUESTEMBART	5 865,61 € HT Devis signé le 21/05/2026
	Remplacement de projecteurs par des lampes LED	NOVELTY (44470) CARQUEFOU	4 659,60 € HT Devis signé le 21/05/26
ECONOMIE	Marché de travaux - Parc d'Activités de la	EUROVIA	6 754,20 € HT

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE (AVEC COMMENTAIRES)

	Hutte St-Pierre secteur 2 (sud) – La Vraie-Croix- Avenant en plus value – Lot 02 Réseaux assainissement/ Eaux Usées/ Eau potable / Génie civil / téléphone	(56450) THEIX	Devis signé le 16/06/26 Marché suivi par la maîtrise d'oeuvre URBAE (Muzillac)
MOBILITE	Piste cyclable au niveau du bâtiment pôle social V2 – Avenue Roland Garros – Questembert	COLAS (56000) VANNES	12 778,20 € HT Devis signé le 12/05/2026
MOBILITE	Piste cyclable au niveau du bâtiment pôle social V3 – Avenue Roland Garros – Questembert	COLAS (56000) VANNES	17 304€ HT devis signé le 12/05/2026
ECONOMIE	Zac de la Haie – Lauzach - Gestion des aléas avec problématique croisement réseaux EU et AEP – devis hors marché de l'opération ZAC	EIFFAGE (56 105 Lorient)	16 319€ HT devis signé le 4/06/2026

- Conseil d'Administration du CIAS du 25 juin 2026 / report suite à un manque de quorum lors du CA du 16 juin 2026

2026 06 N°01	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Comptes-rendus des Conseils d'administration du 12 février et du 19 mai 2026
2026 06 N°02	PROJET SOCIAL – INFORMATION - Temps d'échange sur les services existants sur le territoire
2026 06 N°03	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégation de pouvoir et de signature du Conseil d'Administration au Président – complément à la délibération n°2026 05 n°05
2026 06 N°04	FINANCES – Adoption du règlement budgétaire et financier
2026 06 N°05	FINANCES – Compte financier unique CIAS 2025
2026 06 N°06	FINANCES – Affectation du résultat 2025 – Budget primitif CIAS
2026 06 N°07	FINANCES – Fonds de concours pour financer les dépenses d'investissement
2026 06 N°08	FINANCES – Délibération modificative de Budget n°1 – Budget primitif CIAS
2026 06 N°09	FINANCES – Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2029
2026 06 N°10	FINANCES – Délibération pour les frais de missions des agents – conditions et modalités de prise en charge des frais de missions (annule et remplace la délibération 2025 04 n°08)
2026 06 N°11	FINANCES – Convention de reversement de subvention auprès d'EVEIL – Financement CARSAT de l'Appel à projets « Lutte contre l'isolement et maintien du lien social »
2026 06 N°12	FINANCES – Convention de reversement de subvention par EVEIL – Projet « Numérique pour toutes et tous »
2026 06 N°13	FINANCES – Effacement de dettes
2026 06 N°14	FINANCES – Fixation des tarifs pour la vente de produits dans le cadre des activités du centre social
2026 06 N°15	PERSONNEL – Création de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité- article L. 332-23-1°
2026 06 N°16	PERSONNEL – Création de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité- article L. 332-23-2°

2026 06 N°17	PERSONNEL – Création et suppression de postes – Avancement de grade 2026
2026 06 N°18	PERSONNEL – Création et suppression de postes dans le cadre d'obtention de concours
2026 06 N°19	PERSONNEL – Création et suppression d'un poste – Direction d'ACM Enfance
2026 06 N°20	PERSONNEL – Création d'un poste – ACM Enfance
2026 06 N°21	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Règlement intérieur de la Canopée
2026 06 N°22	PROJET SOCIAL - Convention d'engagement réciproque bénévole – Maison Pop
2026 06 N°23	PROJET SOCIAL – INFORMATION – Service public petite enfance
2026 06 N°24	INFORMATIONS DIVERSES

5 - AGENDA

« Minute Culture »
en séance du Conseil - présentée par le Vice-Président en charge de la culture, Serge Lubert

- Bureaux Communautaires:

- jeudi 24 septembre 2026 - 17h00
- jeudi 29 octobre 2026 - 17h00
- jeudi 3 décembre 2026 - 17h00

- Conseils Communautaires :

- lundi 5 octobre 2026 - 18h30
- lundi 9 novembre 2026 - 18h30
- lundi 14 décembre 2026 - 18h30

Conseil d'Administration du CIAS :

- Mardi 29 septembre 2026
- Mardi 24 novembre 2026
- Mardi 19 janvier 2027

- Commission Finances :

- mardi 22 septembre 2026 - 17h 00
- mardi 1^{er} décembre 2026 - 17h00

- Préparation budgétaire 2027 :

- mardi 22 septembre 2026
- jeudi 15 octobre 2026
- mardi 1^{er} décembre 2026

- Commission Économie / Agriculture/ Insertion professionnelle :

- mardi 8 septembre 2026 - 18h30
- mardi 13 octobre 2026 - 18h30
- lundi 16 novembre 2026 - 18h30

- Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti

- lundi 14 septembre 2026 - 18h00
- lundi 19 octobre 2026 - 18h00
- lundi 23 octobre 2026 - 18h00

- Comité Aménagement, Transitions, Mobilités

- jeudi 10 septembre 2026 - 18h00
- jeudi 15 octobre 2026 - 18h00
- jeudi 19 novembre 2026 - 18h00

- Comité Culture

- Mercredi 9 septembre 2026 - 18h00
- Mardi 24 novembre 2026 - 18h00

- COPIL PLUi :

- **Jeudi 2 juillet :**
journée complète 9h-12 h (réunion générale sur l'urbanisme) // 14h-17h (COPIL PLUi)
- **Mercredi 8 juillet :**
réunion publique à l'Asphodèle sur le PADD à 18h30
(journée complète, avec RDV avec les communes de 9h00 à 17h00)
- **Mercredi 16 septembre :**
avec cabinet D'MEAU 9h-11h
(restitution prospections de terrain - zone humides, restitution / réunion technique avec les SAGE+ services Etat + propriétaires prospectés)
- **Jeudi 1^{er} octobre :**
Tables rondes à l'Asphodèle (conférence + échanges autour de l'exposition) 18h30 – 20h00
- **Mercredi 14 octobre :**
COPIL 14h00-17h00 + ateliers de travail à 17h30 sur les OAP avec un groupe d'habitants (sur inscription - lien accessible en juillet)
- **Novembre :**
rencontre avec les PPA (date reste à définir)
- **Décembre :**
débat PADD (date reste à définir)
- **Janvier 2027 :**
réunion publique sur les outils (date reste à définir)
Exposition de 11 panneaux format A1 (installation à compter de juillet 2026 au siège de QC)

AUTRE DATE : A noter

La soirée du vendredi 9 octobre 2026 : Inauguration de « La Canopée » le nouveau bâtiment du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Questembert Communauté, situé 8 avenue Roland Garros à Questembert.

Le programme détaillé de cette soirée vous sera communiqué ultérieurement.

Autres informations en séance :

Info Culture par Serge Lubert à 20h51 (document en annexe)

Gaëlle Rollin : à noter la date du 18/07 pique nique partagé à Malansac dans le cadre du lancement du Cirque contemporains/spectacles « Le Chapiteau à Malansac » prévu le 22/07.

Jean-Pierre Galudec : à noter également « concerts lyriques » les 17/07 -18/07 initiation à l'opéra à Pluherlin et Caden

Les membres du Conseil communautaire décident :

- De prendre acte de l'ensemble de ces informations.

Annexe(s) :

- Compte-rendu Bureau Communautaire du 25 juin 2026

Sans aucune autre observation particulière, Monsieur le Président lève la séance à 20h54

Validation du secrétaire de séance le 11 juillet 2026

Conseil communautaire du 6 juillet 2026

LISTE DES ANNEXES

selon les points de délibération concernés avec les liens de téléchargements

Annexe C2026_212 : ADMINISTRATION GENERALE - Présentation et Rapport d'activités du Conseil de développement du Pays de Vannes

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162639/c408917c660a9e58d7b202df6c97c0e384b5605b982537b936644aac29c12a41>

Annexe C2026_216 : ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'activités 2025 des services de Questembert Communauté

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162645/4906f12bc21b0e6f08b9177d18db06f4c0ffc7aa78786fa1fc6ced7e93a534db>

Annexe C2026_217 : AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - FONCIER Secteur Les Buttes / Avenue Roland Garros - QUESTEMBERT- Construction pôle social La Canopée - Cession à titre gratuit d'une emprise de voirie appartenant à la Région Bretagne - Constitution de servitudes (de passage et de tréfonds) - Autorisation de signature des actes administratifs avec la Région Bretagne

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162647/06f4dcaa6a599de71afa98acbee15f5745cad182285e5873e30753c57a840aa7>

Annexes C2026_218 : PCAET - Projet d'ombrière photovoltaïque sur la commune de Larré avec QC Energies - Boucle d'autoconsommation collective- Validation d'un Contrat de partage d'électricité en Autoconsommation Collective (CP) avec Questembert Communauté

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162650/7b2c8029c969305e970ede48d6dfd134983e2c32aae3654cbcf5e4f597c3eb6e>

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162650/6f15926cbb3608353a88dc18cc5effcb3d36bb511561eabd2c24244de2535079>

Annexes C2026_219 : PCAET - Projet de solarisation de la toiture du futur bâtiment Pôle social avec l'association Questemb'Watt - Convention D'occupation temporaire (COT) sur toiture - Exploitation de la boucle d'autoconsommation collective autonome par l'Association

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162648/41a2ed4dae02ca696a99093b3363f4adabf507e0673fc3931eced5246c996a7d>
<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162648/30462a320c66fff1882f47aa7db2f2d65886fe15f5d8b89b41347d2059f5d5b3>

Annexe C2026_220 : AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - PETITES VILLES DE DEMAIN - Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) des communes de Questembert et de Malansac – Autorisation de signature de l'avenant n°1

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162646/22064cd9dba55b748f94ea9f1426e8dc3fd74845efa951cd887dbf095e34b503>

Annexes C2026_221 : ECONOMIE - Foncier économique – Fixation des prix de cession en parcs d'activités pour les dossiers en cours

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162643/694800a36709cb53e876107a8029dc8122011be905b91dde607ddcb5f9e758a9>

Annexes C2026_224 : DECHETS - MARCHES PUBLICS - Appel d'offres ouvert - Résultat de la consultation du marché pour l'acquisition d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères

<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162651/825549d5ae4c1a48a0ca405d413c48d11d30feafcab855129f6d84170e02aa2e>
<https://data.megalix.bretagne.bzh/open-file/1162651/b5bf1071fafc038b7111c8ee68c76e67761af182003ade547ada41077c6e5294>

Annexes C2026_225 : FINANCES - MARCHES PUBLICS - Appel d'offres Ouvert- Résultat de la consultation du marché de fourniture de carburants pour les véhicules industriels et légers de Questembert Communauté

<https://data.megalis.bretagne.bzh/open-file/1162655/620f9cac431124291b2e2a6d8099be05bfb9544bcae73cd4b08e8a7e586ef0dc>
<https://data.megalis.bretagne.bzh/open-file/1162655/336645f876965aeba96525cb3def3bfe17599b6eb5c076f7d978cad1ef14641f>
<https://data.megalis.bretagne.bzh/open-file/1162655/4221ffd5c6e29df8005d81629769ed38e72ceed37d3e7f7bf5582ba1713c6402>

Annexe C2026_226 : FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - PÔLE SOCIO-CULTUREL - Passation d'avenants au contrat de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux (seuil supérieur en conseil communautaire)

<https://data.megalis.bretagne.bzh/open-file/1162652/cb4c0e2c0007f80ec8e2766046f988c49b70c2e40727bf8e397867d7759c16bf>

Annexe C2026_227 : FINANCES - MARCHES PUBLICS- Projet de construction d'un bâtiment agricole pour l'accueil d'un chantier d'insertion en maraîchage agricole - validation de la phase Avant Projet Définitif et enveloppe financière prévisionnelle du projet - Avenant 01 au contrat de maîtrise d'oeuvre EEUN Architecture

<https://data.megalis.bretagne.bzh/open-file/1162653/c3db904765f389637b8ade3214161fcf36e6c3cbd27f2ff9ef373b665a847e57>

Annexe C2026_228 : ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - Adhésion au Groupement d'Employeurs spécialisés dans le Sport et les Loisirs (GESPER) et Le GEIQ Anime Sports & Loisirs (ASL) - Personnel sportif en piscine

<https://data.megalis.bretagne.bzh/open-file/1162658/6a70d4f207674f8771b9597719c0a01f3350b04ba6c54a24bf7e4bc642657706>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 13 juillet 2026
Visa Préfecture le 8 juillet 2026
Affichage et Parution sur site internet le 13 juillet 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

Le secrétaire de séance
M. Stéphane COMBEAU

